
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le 11 juin 2026, à 14h30 au Centre communal d'action sociale – Salle de réunion

le Conseil d'administration s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Sophie COURRIÈRE-CALMON, Vice-Présidente du CCAS.

Date de la convocation : 5 juin 2026

Nombre d'administrateurs en exercice : 13

Etaient présents : Mme Sophie COURRIÈRE-CALMON ; Mme Christine BONNAFOUS AUGÉ ; Mme Marie-Pierre DUIN-MOYA ; Mme Evelynne RAPINAT ; M. Frantz FOUGERES ; Mme Chantal GIRAULT ; M. Bernard LEVEAUX ; M. Bernard BONNES ; M. Michel DE BRAQUILANGES ; M. Jean-Claude PUCHE.

Ayant donné procuration : M. Patrick BARDY.

Était absent : M. Bertrand MALQUIER ; M. Vincent BEYLERIAN.

Secrétaire de séance selon l'article L 123-23 du Code de l'Action sociale et des Familles : Mme Christel MACÉ.

Administratifs présents :

CCAS de Narbonne : Mme Claudie BATALLE-UBEDA, Chef de service Gestion/Finances, Mme Shirley LECAILLON, Chef du service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile ; Mme Nathalie MEYZENQ, Infirmière ; Mme Gaelle LAFARGUE, Chef de service Ressources Humaines, M. Rémy KAMMERER, Chef de service Action Sociale et Mme Céline MOÏSÉ, Chef de service Affaires Générales.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte à 14h30.

En préambule de ce Conseil d'installation, Madame la Vice-Présidente remercie les administrateurs pour leur présence.

Elle indique que M. le Président et M. Ludovic JUGE, DGS, pris par d'autres engagements ne peuvent être présents à cette séance.

Mme la Vice-Présidente donne la parole à Mme Marie-Pierre DUIN-MOYA excusée lors des deux premiers Conseils pour se présenter.

Mme Marie-Pierre DUIN-MOYA est Conseillère Municipale déléguée aux associations non sportives. Elle représente Monsieur le Maire lors des événements et des Assemblées Générales, et a pu rencontrer les associations membres du Conseil d'Administration du CCAS dans ce cadre.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame la Vice-Présidente propose d'ajouter un point sur la signature d'une convention de partenariat entre le CCAS et la société Le Dress d'Alex dans le cadre d'une action d'insertion pour les bénéficiaires du RSA.

Ce point ne figurant pas à l'ordre du jour de la convocation, Madame la Vice-Présidente sollicite l'accord du Conseil d'administration pour son inscription et son examen lors de la présente séance.

Le Conseil à l'unanimité accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Madame La Vice-Présidente donne lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 mai 2026
2. Compte rendu des décisions du Président – Application de l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles
3. Convention de partenariat entre le CCAS de Narbonne et la société Le Dress d'Alex.

Point d'information : Rapport d'activité des services du CCAS

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

Délibération n° 2026025 Adoption du procès-verbal de la séance du 21 mai 2026
Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 mai 2026 a été communiqué aux membres du conseil.

Le Conseil n'ayant aucune observation à apporter, il est proposé d'adopter le procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 mai 2026 tel que ci-annexé.

**Les membres du Conseil d'Administration à l'unanimité approuvent le procès-verbal :
- 10 voix « pour »**

Délibération n° 2026026 : Compte rendu des décisions du Président – Application de l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles
Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

Mme la Vice-Présidente rends compte des décisions prises par la Commission permanente d'action sociale lors de sa réunion du 2 juin dernier :

N° dossier	Date	Instructeur	Objet de l'Aide	Décision	Montant demandé	Montant accordé	Motif
20206/06/01	02/06/2026	MDS Coursan	Découvert Bancaire	Accord	386,00 €	386,00 €	RAS

20206/06/02	02/06/2026	CCAS	Subsistance	Accord	181,00 €	181,00 €	RAS
20206/06/03	02/06/2026	MDS Coursan	A déterminer	Accord	0,00 €	306,24 €	RAS
20206/06/04	02/06/2026	MDS Narbonne Ouest	Electricité	Accord	0,00 €	375,63 €	RAS
20206/06/05	27/05/2026	CCAS	Electricité	Accord	500,00 €	500,00 €	RAS
20206/06/06	27/05/2026	CCAS	Subsistance	Ajournement	500,00 €	En attente complément d'information sur les dettes d'eau et de loyer	
20206/06/07	02/06/2026	MDS Coursan	Dettes loyer	Accord	250,00 €	250,00 €	RAS
20206/06/08	29/05/2026	CCAS	Expertise	Accord	160,00 €	160,00 €	RAS

8 dossiers pour un montant total de 2 158.87€

Le Conseil prend ACTE

→ 14h40 Arrivée de Monsieur Michel DE BRAQUILANGES en séance

Madame donne la parole à Monsieur Rémy KAMMERER, Responsable du service Action Sociale pour la présentation du point n°3 inscrit à l'ordre du jour.

Délibération n° 2026027 : Convention de partenariat entre le CCAS de Narbonne et la société Le Dress d'Alex
Rapporteur : Monsieur Rémy KAMMERER

Dans le cadre de sa convention avec le Conseil départemental pour l'accompagnement de 500 bénéficiaires du RSA, le CCAS participe depuis 2020 à une action nommée « la tête de l'emploi » inscrite au Programme Départemental d'Insertion (PDI). Cette action vise à renforcer l'employabilité des personnes en parcours d'insertion grâce à un accompagnement spécifique et à des ateliers favorisant la confiance en soi et la préparation à l'emploi.

Parmi ces actions figurent des ateliers animés par une socio-esthéticienne et conseillère en image, consacrés à l'estime de soi, à la valorisation de l'image personnelle, à la colorimétrie ainsi qu'au choix de tenues adaptées à la morphologie de chacun.

Afin de compléter cet accompagnement, le CCAS avait conclu en 2022 une convention avec l'association d'insertion Le Petit Magasin. Celle-ci ayant cessé son activité en janvier dernier, il est désormais nécessaire d'identifier un nouveau partenaire pour poursuivre cette action.

Cet atelier, qui contribue à renforcer l'estime de soi et à favoriser la confiance en soi des participants, constitue un levier important dans leur parcours d'insertion. À ce titre, le CCAS souhaite établir un nouveau partenariat avec la société Le Dress d'Alex afin de poursuivre cet accompagnement.

Le Dress d'Alex est spécialisé dans la vente de vêtements et accessoires de seconde main à prix réduits de 4€ pièce. La société s'engage à accueillir deux groupes de bénéficiaires au cours de l'année 2026 pour une séance de conseils vestimentaires d'une durée d'1h30, en présence de la socio-esthéticienne, et à mettre à disposition pour chaque participant une tenue complète d'une valeur comprise entre 8 et 12 euros.

Le dispositif concernera au maximum seize participants sur l'année, pour un coût annuel maximal de 168 euros à la charge du CCAS, inscrits dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

La convention est conclue pour la période du 1er juin 2026 au 31 décembre 2026 et pourra être renouvelée par tacite reconduction chaque année civile.

Les membres du Conseil d'Administration à l'unanimité approuvent la convention de partenariat :
- 11 voix « pour »

œ Point d'information œ

Madame la Vice-Présidente donne la parole à Mme Christel MACÉ et les Responsables de service pour la présentation du rapport d'activité des services du CCAS sur Powerpoint.

En préambule, Christel MACÉ indique que le rapport d'activité est une obligation et qui est présenté chaque année au Conseil d'administration. Cette présentation, programmée au mois de juin, constitue un temps fort de la vie du CCAS, à l'instar de l'assemblée générale d'une association.

Ce rapport a pour objectif de rendre compte de l'ensemble des actions menées, des projets développés, des partenariats engagés ainsi que des moyens mobilisés au service des habitants et des publics accompagnés.

Dans une démarche d'amélioration continue, le format de ce document évolue chaque année afin de gagner en lisibilité, en clarté et en pertinence. Les administrateurs sont invités à faire part de leurs observations et propositions concernant la présentation et le contenu du rapport, afin qu'il réponde au mieux à leurs attentes et favorise une meilleure compréhension de l'activité du CCAS.

Les dossiers étant épuisés, Madame la Vice-Présidente lève la séance à 16h30.

Mme Christel MACÉ



Secrétaire de séance

Sophie COURRIÈRE-CALMON



Vice-Présidente du CCAS